

1. Identification

Identificateur de produit	Contec® Presaturated wipes containing 10% Isopropyl alcohol, 90% water	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	1090LQSC	
Code du produit	PSPS0048, PS-SI, SAT-C1-1090	
Usage recommandé	Lingette pour nettoyage critique.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Nom de la société	Contec, Inc.	
Adresse	525 Locust Grove Spartanburg, SC 29303 États-Unis	
Téléphone	1-864-503-8333	
E-mail	SDS@contecinc.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada : 1.800.424.9300 Mexique: 1.800.681.9531 Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Liquide et vapeur inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
Renseignements supplémentaires	Bien que le produit dans son ensemble soit en format solide, le produit ne répond pas à la définition OSHA HCS d'un solide inflammable selon l'annexe B à 1910.1200 - Critères de danger physique, sections B.7.1 et B.7.2 ou au Règlement sur les produits dangereux du Canada, sous-partie 7 .	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Eau		7732-18-5	90
Alcool isopropylique		67-63-0	10

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut brûler avec une flamme invisible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes de carbone. Composés organiques.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Solide contenant un liquide inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Éviter le rejet dans l'environnement. La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Mettre le matériel dans un récipient approprié.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

ATTENTION! Les lingettes usagées peuvent prendre feu si elles ne sont pas correctement jetées ou stockées à proximité de sources d'inflammation. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Maintenir les récipient fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3 200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	983 mg/m3
		400 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	985 mg/m3
		400 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm
	8 heures	200 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Suivre les procédures standard de surveillance.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC). Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact).
Matériaux recommandés : Polyéthylène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL").
Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Lingettes saturées de liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	De type alcool.
Seuil olfactif	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
pH	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Point de fusion et point de congélation	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	82 - 89 °C (179.6 - 192.2 °F) (liquide)
Point d'éclair	41 °C (105.8 °F) (10 % d'IPA en solution aqueuse)
Taux d'évaporation	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Inflammabilité (solides et gaz)	Les lingettes brûleront dans un incendie.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	2 % (liquide)
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	12 % (liquide)
Tension de vapeur	43 hPa (32 mm Hg) (20 °C (68 °F) (liquide))
Densité de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Densité relative	0.872 (20 °C (68 °F) (liquide))
Solubilité	
Solubilité (eau)	Soluble dans l'eau. (liquide)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation	399 °C (750.2 °F) (liquide)
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Viscosité	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Autres informations	
Densité	129.28 mg/m ³
Propriétés explosives	Non explosif.
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	100 % (IPA)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
-------------------	---

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Aldéhydes. Matières organiques halogénées. Halogènes Acides forts. Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut produire : Oxydes de carbone et autres substances organiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun risque lié à l'inhalation dans des conditions d'utilisation normales. Toutefois : Une inhalation prolongée de vapeurs peut être nocive. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : Contact direct: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non pertinent en raison de la forme du produit dans son état de fabrication et d'expédition.
-----------------------	--

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	12870 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	72.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
---	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : Contact direct: Provoque une sévère irritation des yeux.
---	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------------------	---

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------------------	--

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------------------	--

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
--------------------------------------	-------------

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé. Toutefois : À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
--	--

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 10000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	9640 mg/l, 96 heures
Chronique			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	141 mg/l, 16 Jours
			30 mg/l, 21 Jours
Persistance et dégradation		Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.	
Potentiel de bioaccumulation		Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC).	
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau			
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		0.05	
Mobilité dans le sol		L'isopropanol est très mobile dans les sols.	
Autres effets nocifs		Le produit contient un composé organique volatil qui a un potentiel de création d'ozone photochimique.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD	
Numéro ONU	UN3175
Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol), Limited Quantity
Classe de danger relative au transport	
Classe	4.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN3175
UN proper shipping name	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Isopropanol), Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	4.1
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN3175
UN proper shipping name	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol), Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	4.1
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No
EmS	F-A, S-I
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC**

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	21-Juin-2022
Date de la révision	03-Janvier-2026
Version n°	01
Autres informations	Contact supplémentaire: Maclsaac & Associates 440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada +1 (613) 236-2250

Avis de non-responsabilité	Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
-----------------------------------	---